

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 186

présenté par  
M. Myard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« La Nation veille à favoriser la démographie, base des équilibres financiers de notre système de retraite, par une politique familiale active. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'insister sur le rôle de la démographie qui est la clé de l'équilibre de notre système de retraite par répartition, et donc sur le soutien nécessaire à apporter à la famille.

Le chômage, le vieillissement de la population ... mettent à mal le mécanisme de solidarité entre les générations

Un soutien à la famille par une politique familiale appropriée permet de garantir in fine la pérennité de nos régimes de retraite. Comme l'avait analysé le grand démographe et économiste Alfred Sauvy, « sans enfants aujourd'hui, il n'y a pas de retraite demain. »

La Nation se doit de réunir les meilleures conditions possibles aux familles et d'écarter toute remise en cause à courte vue de la politique familiale, laquelle permet de rendre viable notre système de retraite par répartition. .